



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 25 mars 2021

Date d'affichage : 25 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, Maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Sophie MENZIN, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER, Julien SEYSSEL

Représentés : Liliane VOYARD par Nicolas MENNETRIER, Marie-Laure LABORIE par Denis PHILIPPE, Anne-Josèphe CHARLOT par Marcel CHRISTEL, Véronique STOLTZ par Laurence FOURNIER, Vincent BLANCHOT par Robert BESANÇON

Absents : Valérie PELLERIN

Secrétaire : Madame Sophie MENZIN

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité. Toutefois, Bruno LÉOTIER demande qu'une rectification soit apportée sur son intervention, qui portait sur l'alignement de la rue des Maisons Brûlées et non sur la rue des Héros de la Résistance comme indiquée par erreur. Le Maire prend acte de cette demande.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

- vote le compte administratif 2020 qui présente un excédent net de 494 065.85 € et dont les comptes sont en parfaite conformité avec ceux du compte de gestion du trésorier, qui est approuvé également
- vote le budget primitif 2021 équilibré aux sommes suivantes :
 - section de fonctionnement : 2 625 900 €
 - section d'investissement : 1 328 170 €
- attribue les subventions à verser aux associations pour 2021 pour un montant de 8 052 €
- accepte l'amortissement d'immobilisations que sont l'acquisition d'un véhicule pour le service technique et l'achat de mobilier pour l'aménagement de bureaux à l'étage de l'hôtel de ville pour respectivement 5 et 2 ans (amortissement linéaire)
- crée les emplois suivants, à compter du 1^{er} avril 2021 :
 - 1 emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (avancement de grade)
 - 1 emploi d'agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité – grade d'adjoint d'animation à temps complet (CDD un an)
 - 1 emploi de vacataire pour le conseil en gestion du parc informatique et de son arborescence – grade ingénieur territorial 6^{ème} échelon
 - 5 emplois PEC à titre de régularisation dont 1 temps complet, 4 temps non complet (dont 2 à 20 h et 2 à 26 h) pour l'accueil de loisirs et le service technique
- renouvelle le partenariat que la commune a, avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale, pour bénéficier des prestations de médecine préventive pour le personnel communal
- accepte les travaux pour une somme de 5 327,40 € TTC concernant le déplacement d'un support basse tension rue de Riancey et autorise le Maire à signer les conventions de servitude correspondantes
- émet un avis défavorable au projet de la société ROUSSEY de créer, dans le secteur du Pilaout, une plateforme de valorisation de matériaux non dangereux inertes et non inertes
- accepte la reprise par la société VALOCIME de la location d'une partie de la parcelle située à la Perrière pour l'antenne relais à la fin de la convention actuelle et autorise le Maire à signer la nouvelle convention
- accepte le principe d'acquérir le m² à 3 € pour les alignements de voiries
- accepte deux transferts de bail rural suite au décès d'un preneur et à une fin d'activité de l'autre
- attribue le marché relatif à la confection et à la livraison des repas pour le restaurant scolaire à la société ELITE à compter du 1^{er} mai 2021
- accepte l'affectation de matériel mis à la disposition du centre de première intervention par le SDIS

Informations et questions diverses

Nicolas MENNETRIER :

- Il fait le point des délégations qu'il a reçues du conseil municipal par délibération des 9 juin et 29 septembre 2020 :
 - Il a attribué des marchés publics (contrat d'entretien des chaudières, et des appareils de climatisation, étude environnementale dans le cadre de la révision du PLU)
 - Il a accepté le remboursement de l'assurance pour un sinistre
 - Il a procédé à la cession de concessions de cimetière
- Il fait un point des travaux d'aménagement de la salle polyvalente dans l'ancien centre de première intervention. Les premières baies vitrées vont être posées. Si le chantier ne rencontre aucun imprévu, les travaux devraient être terminés fin juin.
- Il cherche à connaître, sans grand succès, la date d'installation de la fibre optique à Saint-Lyé : selon son interlocuteur, la date varie du 31 juillet 2021 au 31 juillet 2022. Il attend des précisions de la société LOSANGE vers le 15 avril et ne manquera pas de communiquer l'information au conseil municipal. Monsieur VELUT, quant à lui, aurait entendu une date à septembre 2021 ou 2023. Le Maire conclut en précisant que théoriquement, au vu des contrats passés avec l'Etat, la fibre devrait être installée pour décembre 2022.

Christine ROBILLARD :

- Elle informe le conseil municipal qu'il sera invité à voter les taux de fiscalité pour le 15 avril ; la notification des bases est intervenue au lendemain de la commission de finances, le dossier n'a pas pu être présenté à cette séance.

Robert BESANÇON :

- Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'utilisation des abribus qui n'ont plus d'utilités à la suite de la suppression des transports scolaires. Denis PHILIPPE suggère de les transformer en boîtes à livres. Monsieur CHRISTEL, quant à lui, propose de les installer autour du stade. La réflexion doit être poursuivie.
- Il a visité les peupleraies : il est en attente d'un devis d'entretien. Certaines parcelles sont à maturité pour être coupées et vendues.
- Il a organisé une visite du trou à pêche «la Grande Pâturage 2 ». Il est en attente du procès-verbal signé. Le plan d'eau est propre. Le bâtiment construit illégalement reste en l'état. Le locataire du droit de pêche se plaint de la fréquentation du site par des personnes non adhérentes à son association et par la présence de détritrus.
- Il va réunir sa commission urbanisme pour relancer et avancer sur la révision du plan local d'urbanisme.
- Il tient à alerter le conseil municipal sur l'urbanisation croissante de la commune. Près de 150 maisons vont être construites d'ici 2 ans, ce qui l'amène à interpeller le conseil municipal sur la volonté de continuer ou pas à urbaniser. Il liste les projets :
 - résidence intergénérationnelle : 59
 - lotissement Montherlant : 23
 - lotissement quartier Libération-chemin de l'Etang : 14
 - lotissement quartier Cortins-Calvaire : 15
 - maisons individuelles : 16
 - Grange l'Evêque : pas de dossier déposé à ce jour

Il invite ses collègues à une réflexion d'ici la fin du mandat pour se positionner sur le devenir de Saint-Lyé ; soit lui conserver son aspect village, soit en faire une ville. Une réflexion sur les écoles, l'accueil de loisirs va être nécessaire, compte-tenu du nombre d'enfants susceptibles d'être accueillis dans un avenir proche. Il conviendra également de réfléchir aux conséquences de l'urbanisation sur la voirie. Bruno LÉOTIER demande l'intérêt à rester sous la barre des 3500 habitants.

- Il a connaissance d'une solution pour piéger les frelons asiatiques. Il se renseigne pour concrétiser si besoin.

Marie-Laure HRVOJ :

- Le réservoir du château de Saint-Lyé est en travaux. Il doit être en service courant de ce mois pour alimenter définitivement toute la commune de Saint-Lyé ce qui supprimera la distribution de bouteille d'eau.
- Réseau assainissement : les relations s'avèrent compliquées entre les communes de Saint-Lyé et Barberey-Saint-Sulpice. Elle invite les conseillers municipaux à relayer l'information que les administrés qui ont encore des problèmes de remontée du réseau d'assainissement sollicitent le syndicat pour la pose de clapets anti-retours.

Pascal GENET :

- Il revient sur les dernières dispositions sanitaires à savoir que la classe ferme dès qu'un enfant est testé positif au COVID. L'enfant en question devra présenter une attestation de test négatif pour revenir au bout de 14 jours. Il n'a reçu aucune information sur les tests salivaires.

Laurence FOURNIER :

- Elle relate plusieurs demandes d'administrés pour l'aménagement de jeux pour enfants dans la commune. Le Maire lui répond qu'un crédit était prévu à cet effet sur le budget primitif 2021, mais qu'en raison de restrictions budgétaires, il a été reporté à 2022.
- Elle informe le conseil municipal qu'un concours de dessins avec distribution de chocolats a été organisé en lieu et place de la traditionnelle chasse aux œufs impossible avec la crise sanitaire.
- Les festivités habituelles du 14 juillet ne semblent pas envisageables vu le contexte. L'idée d'un cinéma de plein air est à l'étude. La commission sera invitée à réfléchir sur ce projet.

Marcel CHRISTEL

- Il se demande si la commune dispose toujours d'une police municipale. Il souhaiterait sa présence rue Clémence de Hongrie pour régler les problèmes récurrents de stationnement. Le Maire lui répond qu'elle était souffrante. Dès son retour, il la missionnera à cet effet. Madame MENZIN ajoute que certains administrés se plaignent de ne pas avoir de réponse aux mails envoyés à la police municipale. Le Maire répond, qu'à l'avenir, sa boîte mail sera renvoyée, en cas d'absence, sur celle de la mairie.

Marie-Laure LABORIE :

- Elle traduit les plaintes du voisinage de la résidence intergénérationnelle dont les travaux engendrent la circulation de camions avec de la poussière.

Denis PHILIPPE :

- Il se fait le porte-parole des évéchats qui ne reçoivent plus le bulletin municipal. Laurence FOURNIER répond, qu'effectivement, elle n'a pas rédigé de bulletin municipal dernièrement mais renvoie les administrés sur la newsletter qui paraît chaque fin de semaine et qui relate les informations les plus importantes.

Julien SEYSSEL :

- Il réitère la demande de l'école maternelle d'obtenir des bacs pour y faire des plantations. Pascal GENET y est favorable. Le problème sera réglé avec le service technique.

Yohan MULLER :

- Il souhaite que les règles de respect du voisinage soient rappelées aux administrés comme par exemple les horaires pour tondre ou bricoler, compte-tenu du printemps qui arrive.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h.

Le Maire,

Nicolas MENNETRIER